

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

RW 80.048
Objet

Assurance véhicules du
C.A.R.E.L. (MAIF)

DATE DE CONVOCATION

21 avril 1980

DATE D'AFFICHAGE

21 avril 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt cinq avril à 20 heures 00
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS, Maire.

Etaient présents : MM. LIS, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, BOUTET, BUJAR
COLLE, PAPEAU, DUFOUR, POUMAILLOUX, TETARD, MONTRON, DUFEIL,
MAURELLET, NAULIN, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, TAP, CABAL,
Mme TACQUET, M. POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU, FABER par M. le Maire,
PELLETIER par M. DUFEIL, LACHAUD par M. BOUTET, BOISARD par
M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD.

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Actuellement, la Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de
France, à NIORT, assure l'estafette RENAULT du C.A.R.E.L.
immatriculée 989 LZ 17.

A la suite de l'acquisition d'un véhicule PEUGEOT 504
immatriculé 6291 RK 17, il convient de modifier le contrat
initial.

Le montant de la prime d'assurance serait de 2 610 F H.T. (deux
mille six cent dix francs) pour l'année 1980, sauf intervention
éventuelle de la clause bonus malus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
18 avril 1980,

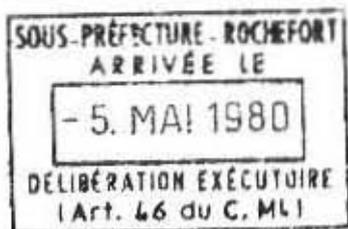
DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoitn par délégation à
signer un avenant à la police souscrite auprès de la MAIF,
pour garantir les deux véhicules du C.A.R.E.L.

. d'imputer la dépense correspondante à l'article 638 du Budget annexe du C.A.R.E.L. de l'exercice 1980.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Pierre LIS.

